

Saliès – conseil municipal du 20 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 081-218102747-20260320-CM\_20032026\_2-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers  
En exercice 15

Présents 14  
Votants 14

Commune SALIES  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 mars 2026  
L'An deux mille vingt-six et le 20 mars

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

**Etaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON, Valérie JACQUET, Nicolas MARTIN, Jean-Louis VAUGARNY, Marine NAYME, Sabrina BORGOMANO, Evelyne CAVALIE-GUALLAR, Sophie CAMALON,.

Excusés : Larbi FAÏDI.

**DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE LA COMMUNE**

**Monsieur le Maire expose :**

En application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du conseil municipal de Saliès étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉCIDE** de fixer le nombre des adjoints de la commune à 3 (trois) ;

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 2 mars 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

David FERRE



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

23 MARS 2026